

COMMUNE DE JOURGNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Le cadre général du budget

La commune dispose d'un budget annexe pour le service d'assainissement :

Ce service est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques, matériels et humains.

Pour ce service, le compte administratif a été voté le 21 mars 2019 par le conseil municipal.

I. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

	LIBELLE	MONTANT REALISE
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 548,19 €
	CHARGES DE PERSONNEL	6 073,55 €
	CHARGES FINANCIERES	2 912,74 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	18 965,00 €
	TOTAL	29 499,48 €
RECETTES	PRODUITS DES SERVICES ET VENTE DIV.	67 184,56 €
	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 566,00 €
	TOTAL	80 750,56 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent **29 499,48 €**

Elles sont constituées par les frais d'entretien des stations, de l'assistance technique du conseil départemental, les frais de personnel (remboursement au budget principal du salaire des agents techniques pour l'entretien des stations d'épuration), les intérêts des emprunts et les dotations pour l'amortissement des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent **80 750,56 €**.

Elles proviennent essentiellement des produits des services facturés aux usagers : redevance d'assainissement, participation au raccordement à l'égout.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

- **Dépenses** réalisées en 2018 :

Mandats émis pour un montant total de **154 732,01 €** dont :

- remboursement du capital des emprunts : 141 055,75 € (dont 130 000 € pour le remboursement du prêt relais contracté en 2017 pour financer les travaux d'assainissement de Champagnac.

- Solde de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des villages de Champagnac et Petit Champagnac : 110,26 €

- opérations d'ordre pour l'amortissement des ouvrages d'assainissement : 13 566,00 €

A ces dépenses s'ajoute le déficit d'investissement antérieur reporté : 10 578,81 €

- **Recettes** :

Titres pour un montant total de **81 302,31 €**.

Les principales recettes sont :

- Subventions du Conseil départemental dans le cadre des CTD pour un montant total de 51 758,50 €.

- opérations d'ordre pour l'amortissement des ouvrages d'assainissement : 18 965,00 €

- affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 : 10 578,81 €

Fait à JOURGNAC, le 21 mars 2019

Le Maire,

Olivier LERENARD